

**GOLF**  
**BROCHURE JO 3283**  
**Convention Collective Nationale du 13 juillet 1998**

**Avenant Numéro 38 du 20 Novembre 2007 portant modification de la grille de classification des emplois incluse dans l'article 10.1 du chapitre X « Classification et salaires » de la Convention Collective Nationale du Golf du 13 juillet 1998**

**PREAMBULE**

Le présent avenant conclu à la suite des négociations du 18 Septembre 2007 complète la grille de classification des emplois de la *Convention Collective Nationale du Golf*.

**ARTICLE 1 :**

Le diplôme d'Etat spécialisé « perfectionnement sportif » mention golf est intégré dans les groupes IV et V – colonne « *Exemples de compétences acquises par diplôme ou expérience professionnelle* » - de la grille de classification des emplois.

Le présent avenant s'appliquera à l'ensemble des entreprises figurant dans le champ d'application conventionnel, dès la date de publication de l'arrêté d'extension.

Les partenaires sociaux signataires s'engagent à déposer le texte du présent avenant à la Direction des Relations du Travail ainsi qu'au secrétariat du Greffe du Conseil des Prud'hommes de Paris et, à effectuer les démarches nécessaires pour en obtenir l'extension auprès du Ministère concerné.

Fait à Paris, le 20 Novembre 2007

**SIGNATURE DES PARTENAIRES SOCIAUX**

Organisation(s) patronale(s) :  
Groupement français des golfs associatifs -  
GFGA - Fédération française de golf 68, rue  
Anatole - France 92309 Levallois-Perret  
Cedex

Groupement des Gestionnaires de Golfs  
Français – GGGF – c/o Golf de Forges les  
Bains – Route du Général Leclerc – BP 12 –  
91470 FORGES LES BAINS

Syndicat(s) de salariés :  
CFDT (F3C – CFDT) ;

CFTC (SNPG) ;

CGT - FO (SNEPAT – FO) ;

CGT (FNAF – CGT) ;

CFE – CGC (INOVA).